



Estimation de la pension alimentaire hors mariage

Par **damassteel**, le 11/11/2007 à 12:15

Je souhaiterai connaître l'estimation de la pension alimentaire à verser à mon ex compagne pour un enfant de 2 ans (sans mariage). Mon salaire net est de 1350 euros par mois et le sien est de 1100 euros par mois. Il n'y a pas de procédure pour l'instant mais je verse d'ors et déjà 250 euros par mois. Je récupère mon fils 1 week end sur 2 et la moitié des vacances.

Par **ly31**, le 11/11/2007 à 14:30

Bonjour,

C'est à Monsieur le Juge, le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales) de prendre une décision en fonction des dépenses et des salaires de chaque parent, tout ceci bien évidemment dans l'intérêt de l'enfant

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre disposition si je peux vous être utile

ly31